

AVIS RELATIF AUX CONVENTIONS D'APPLICATION INTERNATIONALES - FORMATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-3 et L 713-1 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux, notamment son article 41 ;

Article unique :

La commission a rendu l'avis ci-après :

- **Modification relative à une convention d'application internationale de double diplôme**

Diplôme : BUT

Mention : BUT Gestion des Entreprises et Administrations (GEA)

Parcours :

- Gestion comptable, fiscale et financière (GCFF)
- Gestion et pilotage des ressources humaines (GPRH)
- Gestion, entrepreneuriat et management d'activités (GEMA)
- Contrôle de gestion et pilotage de la performance (CGPP)

Etablissement partenaire : Université du Québec à Rimouski

Pays : Canada

Adopté à la majorité des votes exprimés :

17 votes favorables

2 votes défavorables

6 abstentions

- **Avenant relatif à une convention d'application internationale de diplôme conjoint**

Diplôme : Master

Mention : Biologie, Agrosociences

Parcours : International Agro BioMedical Science

Etablissement partenaire : University of Tsukuba

National Taiwan University

Pays : Japon - Taiwan

Adopté à l'unanimité des votes exprimés :

25 votes favorables

0 votes défavorables

0 abstentions

- **Renouvellement d'une convention d'application internationale de double diplôme**

Diplôme : Master
Mention : Santé Publique
Parcours : Public Health Data Science
Etablissement partenaire : Université de McGill
Pays : Canada

Adopté à la majorité des votes exprimés :
24 votes favorables
0 vote défavorable
1 abstention

- **Reconnaissance d'une équivalence de crédit ECTS dans le cadre d'une convention internationale**

Diplôme : Master
Mention : Economie du développement
Parcours : Économiste-analyste de données de développement
Etablissement partenaire : Massachusetts Institute of Technology
Pays : Etats-Unis

Adopté à la majorité des votes exprimés :
21 votes favorables
0 vote défavorable
4 abstentions

Le président du conseil académique,

Dean Lewis

